

Pontoise, le 5/11/2020



à  
Monsieur le Directeur Fonctionnel  
du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation  
du Val d'Oise

## Lettre ouverte

En tant qu'organisations représentatives du personnel, au niveau local, régional ou national et présent au sein du SPIP du Val d'Oise et dans le contexte actuel de crise sanitaire, nos organisations syndicales souhaitent vous interpeller sur les points suivants :

### ***Organisation du service en période de confinement et télétravail***

Suite à votre note du 12 octobre et à votre mail du 30 octobre nous souhaitons connaître le nombre d'agent actuellement en télétravail ? De la même façon, nous souhaitons être informés de manière hebdomadaire du déploiement réel du télétravail dans le contexte sanitaire actuel du re-confinement. Egalement, nous souhaitons avoir connaissance de la liste précise des missions éligibles au télétravail pour l'ensemble des personnels du SPIP.

Pour rappel, aux termes de la circulaire de la ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques du 29 octobre 2020 *relative à la continuité du service public dans les administrations et les établissements publics de l'État dans le contexte de dégradation de la situation sanitaire*, « **le télétravail est dorénavant la règle pour l'ensemble des activités qui le permettent** ». Ceci à pour but principalement de limiter les déplacements et l'occupation des bureaux partagés.

Au SPIP 95, le 2 novembre, 100 % du personnel se trouvait encore en présentiel, ce qui est en contradiction avec les injonctions gouvernementales et totalement inadapté à la situation sanitaire dans notre département.

Nous rappelons au surplus que les conditions d'accès limitées aux restaurants administratifs augmentent également le temps de présence des agents dans le service, de même que la suspension des permanences délocalisées.

### ***Dialogue social et mesures sanitaires***

Par ailleurs, conformément aux directives du Premier ministre, dans sa circulaire du 1<sup>er</sup> septembre 2020, et à la note du Secrétariat Général du ministère de la justice du 22 octobre dernier, nous souhaitons que les membres du Comité Technique du SPIP 95 soient **associé.e.s à la mise en œuvre des dispositions de protection des personnels** qui seront prises, telles que celles influant sur l'organisation du travail des agents, y compris s'agissant de la mise en œuvre du télétravail.

A ce sujet nous nous inquiétons tout particulièrement des conditions de travail de nos collègues du milieu fermé : exigüité extrême de leurs bureaux, situation sanitaire de la détention, conditions de restauration, etc.

Sur la situation du MF, nous souhaitons avoir connaissance en temps réel de la propagation du virus au sein de l'établissement.

Nous vous rappelons également notre souhait de voir le SPIP du Val d'Oise se doter d'un Plan de Continuité de l'Activité pérenne, tel que rendu obligatoire pour les services de l'État depuis 2009, ainsi que la mise à jour du DUERP pour prendre en compte les risques pandémiques.

## *Divers*

Nous nous inquiétons, dans cette période, de l'absence de médecin de prévention dédié au service, et surtout **de l'absence d'assistant.e de prévention**, poste vacant depuis plusieurs mois et dont la désignation relève plus directement de vos responsabilités. Cette carence, encore plus dans le contexte actuel, nous semble particulièrement préjudiciable aux agents en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.

Enfin, suite à votre note de service du 19 octobre 2020 relative à la validation des rapports des CPIP, nous réitérons notre demande d'être destinataire de la note du DAP du 15 septembre 2020 à laquelle il est fait référence.